

4 Mai 1808  
 Deliberation  
 Periodique  
 Comptes de 1807

19oulant

San Mil huit cents huit et la quatre de Mai a huit heures  
 de l'apres midi Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune  
 de Combrin Canton de Valenciennes Département de la Nord se sont réunis  
 au Bureau Municipal d'après les Dispositions de l'art 1<sup>er</sup> du Décret  
 Impérial du 14 février 1806 sur la Convocation du Maire  
 de lad. Commune, et ont délibéré sur tous les objets qui doivent  
 être discutés en l'assemblée ou étans en nombre suffisant  
 pour délibérer, et s'étant constitués en séance sous la présidence  
 du Maire, lequel a exposé sur le Bureau et fait lecture des lois  
 la arrêtés et pièces sans rapport, après laquelle il a été

avis Delad. Communale Présent al'assemblée desquels que le Conseil Communal  
 La Deliberation y ait été prise, Debattu Clore en arrêté le Compté quel  
 offre Delad. Delad. en Depense Des Revenus Delad. Communale de  
 Conseil obtenezant a cette Delad. al'assemblée al'assemblée Des. Compté  
 Et celui d'administration Du Maire y ont Depense De un six cent sept  
 Delad. annuel suivant etc.

Compté D'administration Du Maire

Le Maire à Declaré avoir ordonné au curé de fournir un téré au  
 Mandat sur Depense De l'an 1807 autre que ceux portés au  
 Budget Delad. année. Excepté seulement un Mandat date du  
 10<sup>de</sup> 1807 Delad. De 10<sup>de</sup> 50<sup>de</sup> appaisé au. vintac Revenu à angoulême  
 pour la culture de 14 volumes de Statuts des Lois de la Mairie de Combid  
 a 75 centimes la volume, lequel sera représenté dans le Compté y après.

Compté Des. Depense Perceptuel

Compté que le Curé Des. Depense Perceptuel de la Commune de Combid  
 au Conseil Municipal Delad. Communale dans la Séance Du 1<sup>er</sup> au 15 May  
 1808 pour l'exercice de l'an 1807

Revenus portés au Budget De 1807

1 <sup>o</sup> - Contient additionnel aux Contributions Foncières Mobilières et Somptuaires années 1807 Laf. De - - - - -	242 <sup>de</sup> - 50 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> - Dixième D'impôts Des Patentes pas appaer - - - - -	31 - " -
3 <sup>o</sup> - Plus en Caipes des précédents Comptes Rendus ez années 8 <sup>o</sup> , 9, 10, 11, 12, Et 13 <sup>o</sup> . La somme De - - - - -	167 - 32 -
<u>Total du Revenus suivant Les Budgets - - - - -</u>	<u>440<sup>de</sup> - 82<sup>c</sup></u>

Depenses arrêtés au Budget

1 <sup>o</sup> Le 20 <sup>o</sup> pour la Compagnie Des. Revenu - - - - -	13 <sup>de</sup> - 67 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> abonnement au Bulletin Des Lois - - - - -	6 - " -
3 <sup>o</sup> 3 <sup>o</sup> au Bulletin administratif - - - - -	7 - 50 -
4 <sup>o</sup> frais Des Registres De l'Etat Civil - - - - -	22 - 28 -
5 <sup>o</sup> Reparations De la Maison Communale - - - - -	18 - " -
6 <sup>o</sup> frais Des bureaux Du Maire - - - - -	48 - " -
7 <sup>o</sup> traitement Du Garde Charriette - - - - -	50 - " -
8 <sup>o</sup> salaire Du Jecteur Du Canton - - - - -	22 - 70 -
9 <sup>o</sup> apparitens ou Commisseries - - - - -	12 - " -
10 <sup>o</sup> payement de traitement Du Depensé - - - - -	166 - 67 -
<u>Total De la Depense y portés au Budget - - - - -</u>	<u>366<sup>de</sup> - 82<sup>c</sup></u>

Resultats Du Compté suivant Les Budgets

La Recette ou Revenus en De - - - - -	440 <sup>de</sup> - 82 <sup>c</sup>
La Depense en De - - - - -	366 - 82
Parant la Recette Exce de la Depense De - - - - -	74 <sup>de</sup> - " -

Révenus ou Recette Effective suivant  
Les Notes De l'an 1807

1 <sup>o</sup> Continuation additionnels de la Contribution foncière	220 <sup>f</sup> - 5 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> Contribution Personnels et Mobilière	22 - 50
3 <sup>o</sup> Dixième Du produit Des Patentes de 1807	30 - 57
4 <sup>o</sup> Dixième Des Patentes de l'an 14 <sup>o</sup> 1806	30 - 94
5 <sup>o</sup> Plus En Caisse des Etats Du Compté De l'an 14 <sup>o</sup> 1806	264 - 17
<b>Total Du Révenu Effectif De 1807</b>	<b>568<sup>f</sup> - 48<sup>c</sup></b>

Depenses Effective suivant Les Pièces justificatives

1 <sup>o</sup> Payé Pour les Registres de l'Etat Civil par quittance du l'an 1807	22 <sup>f</sup> - 28 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> Payé Pour les bulletins des lois, et administratifs, et Pour la Couronne Des réserves par quittance Du 8 May 1807 Laf. De	27 - 17
3 <sup>o</sup> Payé au Gardé Champêtre pour les 1 <sup>er</sup> six mois De 1807	25 - "
4 <sup>o</sup> Payé Pour la banderollière Du Gardé Champêtre suivant une quittance Collective Du 27 8 <sup>o</sup> 1807 Laf. De	20 - 55
5 <sup>o</sup> Payé aux Vinsac Reliés à augouleme pour la Retiende De 14 volumes de bulletins des Lois de la Mairie de Combié par Mandats Du Maire Du 10 2 <sup>o</sup> 1807 quittance de 10 Janvier De l'an 1808 Laf. De	10 - 50
6 <sup>o</sup> Payé au Sictor Du Canton pour 1807 suivant quatre quittance Laf. De	22 - 60
7 <sup>o</sup> Payé Pour frais De Bureau Du Maire, et L'appartenance De la Commune par quittance Du 17 Janvier 1808 Laf. De	60 - "
8 <sup>o</sup> Payé au M <sup>o</sup> armoisien Prêtes Deservant de la Commune de De Combié pour l'entretien De l'entretien par quittance De ce jour 4 May 1808 Laf. l'annee De	166 - 67
<b>Total De la Depense Effective</b>	<b>354<sup>f</sup> - 77<sup>c</sup></b>

Resultats Du Compté Effectif

La Recette ou Révenu En De	568 <sup>f</sup> - 48 <sup>c</sup>
La Depense Est De	354 - 77
Partant La Recette Excede La Depense De	213 <sup>f</sup> - 71 <sup>c</sup>

Laquelle somme de deux cent treize francs et soixante onze centimes est restée en Deposte dans la Caisse Du D<sup>o</sup> Deroulé de Percey, qui se Reconnoit et s'en charge pour l'année a l'admission Du D<sup>o</sup> Conseil l'on quit en sera legalement Requis, et le Conseil des Dames Dechargé Des quittance l'unoucé au Compté Effectif, depuis qui seront jointes a l'expedition Diceluy, et luvoyé a la Prefecture; Et a led<sup>o</sup> Deroulé de Signés en cet endroit

Deroulé de Doye

an 12, 13, 14, 15 1807

Le Conseil Deliberant sur l'ingoi de lad. Somme en Caisse, apres avoir pris lecture des precedentes Deliberations, et notamment du Budget de l'an 1808 - forme le 8 May 1807 en ce qui concerne l'acquisition du presbytair de Combied forme aujourd'hui la même Demande, l'été antérieur a laissé en Réserve annuellement une Somme de cent francs pour l'année de lad. acquisition; Et dans le cas ou on ne ferait pas droit à cette Demande, le Conseil en avis que sur lad. Somme en Caisse il est fait assigné <sup>en</sup> l'année de lad. acquisition de 166<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> au l'été de l'année de la Commune de Combied pour l'entretien de lad. acquisition, et ce annuellement jusqu'à ce qu'il soit reçu du Gouvernement de lad. acquisition annuellement de cinq cents francs;

Ensuite le Maire a requis la formation du Budget pour l'année 1809 le Conseil y a procédé comme il suit.

## Budget De L'an 1809

### Revenus De La Commune

Centime additionnel de la Contribution foncière	220 <sup>fr</sup> - 00 <sup>c</sup>
1/2 de la Contribution personnelle et mobilière	22 - 50 -
Dixième du produit des patentes par approuvé	30 - 00 -
<b>Total Du Revenu Presumé</b>	<b>272 - 50<sup>c</sup></b>
avec Déclaration que la Commune n'a contracté aucune dette	213 - 71
<b>total du Revenu presumé</b>	<b>486 - 21<sup>c</sup></b>

### Dépenses De La Commune

1 <sup>o</sup> 20 <sup>e</sup> du Revenu pour la Compagnie de l'Église	13 <sup>fr</sup> - 67 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> abonnement au Bulletin des Lois	6 - 00 -
3 <sup>o</sup> abonnement au Bulletin administratif	9 - 00 -
4 <sup>o</sup> frais des Registres de l'état Civil	22 - 28 -
5 <sup>o</sup> indemnité allouée au Maire pour l'appartenance qui fournie à la Commune	12 - 00 -
6 <sup>o</sup> frais du Bureau du Maire	48 - 00 -
7 <sup>o</sup> Logement du Maire d'écote	Gratis -
8 <sup>o</sup> Salaire du Scribe du Canton	22 - 70 -
9 <sup>o</sup> appartement et Commissionnaire	12 - 00 -
10 <sup>o</sup> traitement de l'écriteur alloué au greffier qui dépend de la Commune	140 - 86 -
<b>Total par approuvé des Dépenses de 1809</b>	<b>286<sup>fr</sup> - 21<sup>c</sup></b>

La Recette Presumée de 1809 en de	486 <sup>fr</sup> - 21
Et la Dépense Presumée est de	286 - 21
<b>Restant Restera en Caisse</b>	<b>200<sup>fr</sup> - 00<sup>c</sup></b>

Laquelle Somme restera portée dans la Caisse du presbytair pour avec celle des années prochaines en jusqu'à concurrence de six cents

ann 12, 13, 14 et 1807

françois, des employés a laquintion D'uy restitain De Combié, tel en De la  
Mannière expliquée en la deliberation Du 8 May 1807;

Le Conseil n'ayant plus rien a deliberer vous despresent, Le est ainé a  
Declare la presente Session terminée a Combié les jour mois et an  
susdit a six heures Du soir //

= ~~Salmon~~ ~~adjoint~~      = ~~Jungers~~ ~~secr~~  
 = ~~Dampier~~ ~~H~~      = ~~Cherrier~~  
 = ~~Boutano~~      = ~~Gyner~~  
 = ~~main~~